

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 JUIN 2017

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 juin 2017 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 02/06/2017.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), RICO, CLEMENT, MOINE, POGGIOLI, GUI SOLAN, HOMOLA, CAQUOT, MANTZ, CHAPPUIS, BUZON, ZIEGLER, LABBADI, DELZEUX,

Etaient excusés : Mme SCALET (procuration à M. Rico)
Mme LANZA (procuration à Mme Chappuis)
Mme JOUVE (procuration à M. Linglin)
Mme GAUTIER (procuration à Mme Delzeux)
M. RACZ (procuration à M. Mantz)

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : M. Patrice ZIEGLER

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 9 mai 2017

2°) Délibérations :

- 2.1 Centre sportif : nouveaux tarifs
- 2.2 Régie de recettes : élargissement et modification du mode de recouvrement
- 2.3 Régie de recettes : convention avec le trésor public
- 2.4 Modification du règlement de la garderie périscolaire
- 2.5 Commissions de la CCPG : remise à jour
- 2.6 Subventions UNSS

3°) Tour de table et divers

I - Approbation du conseil municipal du 9 mai 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1°) Centre sportif : nouveaux tarifs

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau fonctionnement du centre sportif à compter du 1^{er} septembre 2017, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le nouveau tableau des tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

Présentation du tableau par Mme Moine, adjointe aux travaux.

Monsieur le Maire souligne que la commission s'est réunie plusieurs fois avant de proposer ces tarifs au conseil. D'après les prix pratiqués en France et en Suisse, la commune de Sergy se situe entre les deux.

La question se pose à propos des tarifs de location aux associations de Sergy car l'augmentation des tarifs par rapport aux prix pratiqués actuellement pourrait les pénaliser. Monsieur le Maire propose d'étudier cette situation à part.

Mme Moine rappelle que la question de fond reste la même : plus les tarifs seront bas, plus le budget de fonctionnement du centre sportif sera déficitaire.

Avec 12 voix pour et 2 abstentions (Annie LANZA et Gunther MANTZ), le conseil municipal :

-VALIDE le tableau des tarifs du centre sportif tel que présenté. Il sera effectif à compter du 1^{er} septembre 2017.

Mme Chappuis souligne que Mme Lanza lui a confié sa procuration. Mme Lanza s'abstient car si elle se reporte aux tableaux de la réunion du 10 janvier à ce sujet, les tarifs horaires présentés étaient de 15€ pour la salle multisports, ce qui, selon elle, conviendrait mieux que les 20€ finalement proposés au vote ce soir.

M. Mantz trouve également ce montant trop élevé.

Enfin, Monsieur le Maire précise que les usages non lucratifs à but social, caritatif ou assimilé feront l'objet d'une tarification particulière qui reste à définir, au moins pour les associations de Sergy.

2°) Régie de recettes : élargissement et modification du mode de recouvrement

Suite à la délibération numéro 1, Monsieur le Maire propose au conseil d'élargir la régie de recettes déjà existante (service périscolaire) au service centre sportif. Cette régie, en plus des encaissements relatifs au service périscolaire, pourra encaisser tous les produits décrits dans le tableau des tarifs du centre sportif selon les modes de recouvrement suivants : espèces, chèques, cartes bancaires, télépaiement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE l'élargissement de la régie de recette et la modification du mode de recouvrement selon les précisions ci-avant

3°) Régie de recettes : convention avec le trésor public

Suite à la délibération numéro 2, Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir valider la convention demandée par le trésor public dénommée « convention de compte de dépôts de fonds au trésor » telle que présentée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée et qui concerne la régie « périscolaire et centre sportif ».

4*) Modification du règlement de la garderie périscolaire

Afin d'anticiper une éventuelle possibilité de modifier les rythmes scolaires (retour à la semaine de 4 jours) dès la rentrée, la commission scolaire souhaite proposer aux parents la possibilité d'accueillir leurs enfants le mercredi toute la journée. Les tarifs et horaires proposés sont les suivants :

Tranches	Tarifs 1/2 journée		Tarifs journée complète	Tarif repas cantine en plus
Tranche A	2 € x 4h	8 €	12 €	3 €
Tranche B	2,5 € x 4h	10 €	15 €	4,30 €
Tranche C	3 € x 4h	12 €	18 €	5,60 €
Tranche D	3,30 € x 4h	13,20 €	19,80 €	6,80 €

MERCREDI MATIN	<u>Accueil</u> : 7h15 jusqu'à 8h30 <u>Départ</u> : entre 11h30 et 12h (ou 13h30 si repas pris à la cantine)
MERCREDI APRES-MIDI	<u>Accueil</u> : 11h30 à 12h si repas pris à la cantine <u>SINON 13h30</u> <u>Départ</u> : entre 16h30 et 18h

M. Rico, membre de la commission scolaire, souligne que l'enfant devra impérativement être inscrit le matin ou/et l'après-midi à la garderie pour pouvoir s'inscrire à la cantine ce jour-là.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE les modifications (tarifs et horaires) du règlement de la garderie périscolaire telles que présentées ci-avant.

5*) Commissions de la CCPG : remise à jour

Sur la demande de la CCPG, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de remettre à jour, si nécessaire, les membres des différentes commissions de la CCPG.

Après échanges, sont désignées par le conseil municipal, à l'unanimité :

-M. LABBADI Philippe pour la commission RPA (culture, tourisme et communication) en remplacement de M. Emmanuel DUBOIS, ex-conseiller municipal.

-M. RICO Philippe pour la commission GVD (Gestion des déchets) en remplacement de M. Patrice ZIEGLER qui ne pourra plus assurer sa présence aux réunions à compter du mois de juillet.

6*) Subventions UNSS

La commune a été sollicitée par l'association sportive du collège et lycée international de Ferney-Voltaire dont les équipes Step et Gymnastique/Aérobic se sont respectivement qualifiées pour les championnats de France UNSS.

Equipe « Step » : une élève de Sergy en classe de 3^{ème}. Proposition de subvention : 325 € (budget prévisionnel : 2 600 €/8 élèves)

Equipe « Gymnastique/Aérobic » : une élève de Sergy en classe de seconde. Proposition de subvention : 260 € (budget prévisionnel : 1 800 €/7 élèves)

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention d'un montant total de 585.00 € et sollicite la commission associations afin que celle-ci travaille sur un règlement intérieur à ce sujet.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE le versement des subventions précisées ci-avant.

II*) Divers

Dans le cadre de la future création d'un SPIC au 1^{er} janvier 2017 concernant la gestion du centre sportif de Sergy, Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail « type futur conseil d'exploitation » puisque celui-ci sera obligatoire lorsque le SPIC sera créé. L'objectif de ce futur groupe de travail sera, entre autres, et prioritairement, de rédiger les statuts du SPIC.

Le groupe de travail est constitué de Marie-Jeanne Moine, Claire Caquot, Virginie Delzeux, Jean-Claude Clément, Gunther Mantz et Françoise Chappuis. M. Rosères, responsable du centre sportif, accompagnera le groupe de travail dans cette démarche.

M. Rico, adjoint à l'urbanisme, informe du dépôt du permis de construire de l'association BERMUDA sur la zone de la gare. Il est en cours d'instruction donc non consultable par le public à ce jour.

Le dossier de réalisation de la ZAC évolue et une réunion publique sera organisée courant octobre.

Il souligne qu'il a lu avec intérêt le rapport de l'association Noctambus qui gère des navettes de transport la nuit durant le week-end, afin que les personnes qui sortent, notamment sur Genève, n'aient pas à prendre le volant. La commune subventionne cette association à hauteur de 3 500 € par an. 157 personnes de Sergy ont utilisé ce service en 2016 à la descente (9 à la montée). Ce qui traduit une certaine efficacité en termes de prévention.

En l'absence de Mme Lanza, adjointe aux affaires scolaires, Mme Delzeux, membre du groupe de travail « Extension école-cantine-garderie », informe qu'une réunion avec le CAUE s'est déroulée le 22 mai dernier. Une prochaine réunion est prévue le 12 juin afin d'avancer sur les différentes possibilités d'aménagement et la volonté des élus.

M. Clément, adjoint à la communication et aux finances, rappelle qu'une réunion du « Sergy infos » est prévu le 8 juin. Les articles sur l'avancée des projets en cours sont les bienvenus.

Monsieur le Maire informe qu'il a participé au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). La loi NOTRE (à l'occasion de la mise en place des nouvelles Régions en 2016) crée l'obligation pour ces nouvelles régions de produire ce nouveau schéma de planification, qui fusionnera plusieurs documents sectoriels ou schémas existants (le schéma régional climat air énergie, le schéma régional transport/intermodalité, le plan régional de prévention et de gestion des déchets). Ce schéma devra préciser les orientations fondamentales et horizons temporels du développement durable d'un territoire régional et ses principes d'aménagement, mais avec un contenu élargi tout en respectant les règles générales d'aménagement et d'urbanisme à caractère obligatoire. Il devra également prendre en compte les projets d'intérêt général de la région, une gestion équilibrée de la ressource en eau, les infrastructures et équipements en projet et les activités économiques, les chartes des parcs nationaux et les schémas de développement de massif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Prochaine réunion : mardi 4 juillet 2017 (sous réserve)
